

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le onze du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé à la salle culturelle sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (15) : Mme VEYSSY, Maire ; M. AUBY, Mme BALDOVINO, M. BRUGERE, Mme DANAY, M. DUPONT, Mme MARTINEZ, M. MOGAN, Mme OLIVE, M. PATRIER, M. PEREZ, M. PICO, Mme VACHER, Mme WOLF

Pouvoirs (3) : Mme BERTIN à Mme VACHER  
M. SEIGUE à M. PATRIER  
M. CRISTOFOLI à M. MOGAN

Absents excusés (1) : Mme BARBIRATO  
Secrétaire de séance : Mme VACHER

Mme le Maire ouvre la séance du conseil :

« Tout d'abord, je souhaite remercier tous les élus qui ont tenu les bureaux de vote hier et qui ont participé au dépouillement le soir. Notre conseil municipal a l'occasion de tenir les bureaux de vote à 4 reprises en cette année 2022, pour les deux tours de l'élection présidentielle et les 2 tours des élections législatives en juin prochain.

Mes remerciements vont également aux Cénacaises et Cénacais qui se sont rendus massivement aux urnes ce dimanche 10 avril. Il ne m'appartient pas de commenter les résultats de ces élections, mais je tiens à saluer l'esprit civique des habitants de notre commune qui a enregistré un taux de participation à hauteur de 84,36 %, taux supérieur à la moyenne de la participation sur notre canton, sur le Département de la Gironde, et bien supérieur au taux de participation nationale.

L'engagement des Cénacais et des associations de notre territoire s'est confirmé également lors de la réunion publique organisée par la Mairie le 8 avril. Beaucoup de collègues étaient présents pour participer à la démarche de structuration d'une association d'intérêt général dont l'un des premiers objectifs est de penser et d'organiser des modes de solidarité avec l'Ukraine, sous le pilotage de notre collègue Alexandre Perez, adjoint au Maire en charge des solidarités et de la santé.

S'agissant des affaires municipales, nous avons pu mettre en œuvre nos premières opérations d'investissement dès le vote de notre budget 2022 en février dernier. Vous avez pu constater que les travaux de l'enrochement du talus de l'Avenue de Roquebrune ont été réalisés dans la foulée

et viennent de s'achever. Nous pouvons donc désormais circuler de nouveau en toute sécurité sur cette route.

Pour les travaux d'aménagement de la RD 240 au niveau du Pin Franc, le dossier avance bien. J'ai été reçue vendredi dernier par le Président du Conseil Départemental. Il m'a confirmé que la convention entre le Département et la commune de Cénac devrait être présentée à la prochaine Commission Permanente du Conseil Départemental. Dès réception et signature de cette convention, nous pourrions alors lancer la consultation d'entreprises pour débiter enfin les travaux. A cette occasion, le Pdt du Département m'a également assuré que nous pourrions compter sur le soutien de son assemblée pour la Convention d'Aménagement de notre école. Ainsi, pour les investissements les plus conséquents et les plus coûteux pour Cénac, c'est essentiel de bénéficier des subventions du Département.

Et parce qu'une commune est aussi un espace d'échanges et de partage, nous pouvons considérer que la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie est un élément fédérateur. Nous aurons l'occasion au cours de ce conseil municipal de mettre l'accent sur un mode de collaboration un peu inédit entre la commune et les habitants, grâce au projet de convention qui portera sur la gestion du rucher municipal installé au Bois de Desfonseau. »

### **I / Procès-verbal de la séance du 7 février 2022**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

### **II/ Acquisition par acte authentique de la parcelle AB445 pour l'installation d'une cuve incendie enterrée.**

Madame le Maire fait part de la proposition de la Communauté des communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers de vendre un terrain à la Commune situé sur le parking de la gare à Citon, cadastré section AB numéro 445 pour une superficie de 60m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique, les frais y afférents étant à la charge de la Commune.

Elle explique que cette acquisition est faite pour installer une cuve enterrée, afin de garantir la sécurité incendie sur le quartier de Citon.

Résultats du vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

### **III/ Décision modificative du budget n°1**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire d'opérer une révision de crédits aux chapitres 020 et 042 et notamment à l'article 2804172 pour corriger une différence de 60 centimes entre deux lignes d'opérations d'ordre relatives aux amortissements.

Aussi, il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au budget comme suit :

| INVESTISSEMENT |      |         |                                 |             |
|----------------|------|---------|---------------------------------|-------------|
|                | Chap | Art     | Intitulé                        | Proposition |
| Recettes       | 042  | 2804172 | Dotations aux amortissements    | + 0,60 €    |
| Dépenses       | 020  |         | Dépenses imprévues              | + 0,60 €    |
|                |      |         | Total dépenses d'investissement | + 0,60 €    |
|                |      |         | Total recettes d'investissement | + 0,60 €    |

Résultats du vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

#### IV / Adhésion au réseau Ville Amie des Aînés

Monsieur Alexandre PEREZ, adjoint en charge de la Solidarité, prévention, Protection des biens et des personnes explique que face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter le territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour la collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, la Commune s'engage à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés\* ;
- définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

*\*(Transports et mobilité ; Habitat ; Espaces extérieurs et bâtiments ; Lien social et solidarité ; Culture et loisirs ; Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins ; Information et communication)*

Il est donc proposé au Conseil d'adhérer au réseau francophone des Villes Amies des Aînés, et de désigner Mr PEREZ pour représenter la collectivité au sein de l'association et Mme Monique OLIVE suppléante. Le montant de la cotisation annuelle est de 130 € en 2022.

Résultats du vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

## **V/ Adhésion au réseau des Villes Santé de l'OMS**

Alexandre PEREZ, adjoint au Maire, explique que le Réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (RfVS) a pour but :

- de soutenir et de développer les Villes-Santé en France, en référence aux objectifs du programme européen Villes-Santé de l'OMS ;
- de permettre une coopération entre ses adhérents, et notamment :
  - des échanges d'expériences,
  - des échanges de données,
  - des rencontres,
  - des actions communes.

L'engagement dans le RfVS implique pour les municipalités l'adhésion aux politiques de l'OMS, notamment le consensus de Copenhague (Déclaration des Villes-Santé en vigueur à ce jour). Dans cette démarche, les responsables municipaux considèrent la santé de la population comme un enjeu important dont il doit être tenu compte dans l'ensemble des décisions municipales. C'est pourquoi au niveau local, il est proposé de :

- Mettre en place une équipe de suivi du dossier Ville-Santé composé de représentants des différents secteurs de l'activité municipale (groupe "intersectoriel"), dans le but de placer la santé dans toutes les politiques de la ville ;
- Prévoir un Plan d'action pour la Santé et/ou d'intégration de la Santé dans toutes les politiques municipales. Celui-ci devra bien entendu contenir des politiques et des actions de promotion de la santé, à la lumière des principes des Villes-Santé. Les actions devront être élargies et intégrées aux domaines de l'environnement et de la vie sociale. La démarche mettra l'accent sur la réduction des inégalités sociales de santé et sera élaborée en consultation avec les citoyens. Souvent, cette réflexion commence par une phase de diagnostic, qui peut être appuyée par la publication « Vers un profil Santé de ville ».
- Encourager les modifications organisationnelles et institutionnelles pour une plus grande coopération entre les principaux secteurs de l'administration urbaine, et une participation accrue de la collectivité et des partenaires.
- Sensibiliser le plus grand nombre de personnes et d'institutions aux valeurs de l'OMS et promouvoir le projet Villes-Santé.

En devenant membres, les Villes-Santé s'engagent à respecter les Statuts et le règlement intérieur de l'association, et participent à la vie du Réseau en partageant informations et expériences :

- en prenant part aux Assemblées générales, séminaires d'échanges, aux groupes de travail, aux réunions régionales des Villes-Santé ;
- en signant la Déclaration européenne des Villes-Santé publiée par l'OMS. C'est actuellement le consensus de Copenhague « Une meilleure santé et plus de bonheur dans les villes, pour toutes et tous », qui est en vigueur.
- en participant aux échanges de courriers électroniques « Ville à Ville » et en envoyant des informations régulièrement pour le site Internet du RfVS [www.villes-sante.com](http://www.villes-sante.com)

Il est donc proposé au Conseil d'adhérer au RfVS de l'OMS, de désigner Mr Alexandre PEREZ pour représenter la collectivité au sein de l'association et Mme Monique OLIVE suppléante. Le montant de la cotisation annuelle est de 235 € en 2022

Résultats du vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

## **VI/ Convention de gestion du rucher communal**

Monsieur Philippe PATRIER, adjoint en charge de l'Environnement, explique au Conseil que dans le cadre du projet MAYA, financé à par la Commune et le Département, 5 ruches ont été installées au Bois de Desfonseau. Ce projet a été mené en partenariat avec Mme Aurélie PASTOR, apicultrice domiciliée à Cénac.

Il est proposé au Conseil de confier, par convention, la gestion du rucher à Mme PASTOR.

M. PATRIER expose les termes de la convention et explique le fonctionnement qui sera mis en place avec l'apicultrice. Il rappelle qu'elle intervient à titre bénévole, l'ensemble des frais étant pris en charge par la mairie. Dans la mesure du possible, des ateliers pédagogiques seront mis en place avec l'école. Une partie de la production de miel pourra aussi être distribuée aux élèves si les quantités le permettent.

Mme WOLF demande s'il est envisagé de planter des végétaux autour de la clôture, et de mettre en place une signalétique explicative.

Mr PATRIER répond que des plantes grimpantes peuvent être installées pour masquer le grillage. Des panneaux d'information vont également être posés par les services.

Résultats du vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

| <b>NOM</b>          | <b>SIGNATURE</b>   | <b>NOM</b>         | <b>SIGNATURE</b>     |
|---------------------|--------------------|--------------------|----------------------|
| AUBY Jean-François  |                    | OLIVE Monique      |                      |
| BALDOVINO Emma      |                    | PATRIER Philippe   |                      |
| BARBIRATO Pascale   | excusée            | PICO Michaël       |                      |
| BERTIN Dominique    |                    | PEREZ Alexandre    |                      |
| BRUGERE Jean-Pierre |                    | SEIGUE Guillaume   | Pouvoir à Mr PATRIER |
| CRISTOFOLI Etienne  | Pouvoir à Mr MOGAN | VACHER Alexandra   |                      |
| DANEY Laëtitia      |                    | VEYSSY Catherine   |                      |
| DUPONT Bertrand     |                    | VIDAL Marie-France |                      |
| MARTINEZ Céline     |                    | WOLF Christine     |                      |
| MOGAN Julien        |                    |                    |                      |